

<p><b>AVIS DU CSRPN de Bretagne</b>  <b>N°2014-11-Natura 2000</b>  <u>Projet d'éradication du captage naturel de moules en Ria d'Étel</u></p>	<p><b>Examen</b>  <b>le 13/05/2014</b></p>	<p><b>FAVORABLE</b>  <b>au suivi</b>  <b>DEFAVORABLE à l'éradication</b>  <b>Unanimité</b></p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Exposé :**

Monsieur Bertrand Perrin, chercheur à l'Université de Bretagne Sud, a observé, depuis l'été 2013, un important captage de moules sur les fonds rocheux de la Ria d'Étel. Selon lui, cette moulière menace la biodiversité du milieu et diminue l'intérêt du paysage sous-marin.

En conséquence, il propose la suppression de ce captage pour des raisons scientifiques. Il propose également la création d'un observatoire départemental de la biodiversité sous-marine, chargé notamment de la mise en application de protocoles de collecte de données, de leur validation et de leur restitution.

Afin d'aborder la phase d'association des acteurs pour le projet de programme de surveillance (PdS) de la DCSMM (Directive cadre Stratégie pour le milieu marin) et de disposer des éléments scientifiques nécessaires à l'examen des propositions, l'État (DREAL et DIRM-NAMO) sollicite l'avis du CSRPN sur :

- 1/ l'opportunité de la mise en place d'un observatoire ;
- 2/ le projet d'éradication du captage naturel de moules.

**Débat :**

Le CSRPN explique le cycle naturel propre à certains habitats. L'extension du captage de moules est un phénomène naturel qui suit le cycle pluriannuel suivant :

- Développement de la moulière ;
- Prédation par des prédateurs de type étoiles de mer ;
- Retour aux biocénoses initiales.ou à des biocénoses homologues

Il se pose ici le problème d'un projet de destruction d'espèces autochtones dans un site Natura 2000.

Le CSRPN souligne une certaine subjectivité de cette demande, surtout liée à un souci de préservation d'un paysage sous-marin. Le choix de gestion de privilégier un milieu doit être fait en fonction de critères multiples dont le paysage et la biodiversité apparente ne sont que des aspects particuliers.

En outre, les moulières sont des systèmes extrêmement riches. Un suivi local de l'évolution de la biodiversité, dans toutes ses composantes faunistiques et floristiques, peut être une bonne opportunité pour obtenir des données plus objectives. Il convient de privilégier les séries biologiques existant déjà dans ce secteur, qui disposent d'état d'initiaux et qui ont aussi l'avantage d'être appliqués à grande échelle spatiale. Ceci serait conforme au Programme de surveillance de la DCSMM. En effet, il a été préconisé de privilégier les réseaux existants plutôt que d'en créer de nouveaux, et de les compléter si besoin (cf. p. 22 : *Plan d'action pour le milieu marin. Projet de programmes de surveillance. Programme : Surveillance des habitats benthiques et de l'intégrité des fonds marins. Document de synthèse destiné aux travaux en sous-régions marines (SRM)- Version : 23 décembre 2013, 86pp.*)

**Avis du CSRPN :**

**Le CSRPN donne un avis favorable à l'unanimité pour qu'un suivi soit mis en place en prenant comme base les états initiaux existants et pour qu'aucune action d'éradication des moulières ne soit entreprise sur le site.**

Rennes, le 8 juillet 2014  
Le Président du CSRPN,



Patrick Le Mao